

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n°85/8.4/26-07/1

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	24

Date de la convocation : 19/07/2018

Date de l'affichage : 19/07/2018

**OBJET :**

**CONTRAT GRAND SITE  
OCCITANIE**

- rapporteur : M. le Maire

**SEANCE DU 26 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit,

Le VINGT SIX JUILLET à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, à la Salle Oustaou, en raison des travaux de la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**Présents :** Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Claude LAURIE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

**Absent ayant donné procuration :**

G. BER à C. BONATO                      H. THELENE à O. BERTRAND

P. DEVILLE à P. MAUMEJEAN

**Absents :** J. SOLEYROL, R. BOUTEILLER, F. LABARUSSIAS, C. BERTINI, A. JACINTO

**Secrétaire de séance :** N. CLAUDEL

En date du 13 avril 2018, les élus du Conseil Régional ont approuvé la candidature d' « Aigues-Mortes, Camargue Gardoise » au label « Grands Sites Occitanie », porté par le Syndicat Mixte de la Camargue gardoise au nom de l'ensemble des partenaires du tourisme, du patrimoine et du développement durable du territoire. A cet égard, la Région Occitanie, le Département du Gard, le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, le PETR Vidourle Camargue et les communes des cœurs emblématiques : Aigues-Mortes, le Grau-du-Roi et Saint-Gilles, et la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole souhaitent signer le contrat annexé.

La démarche « Grand Site Occitanie » enjoint aux territoires qui portent une identité touristique forte à penser leur avenir touristique à horizon 2021. Le territoire concerné par le label Aigues-Mortes/Camargue Gardoise a ainsi élaboré une stratégie ambitieuse répondant à 5 orientations:

1. Organiser les flux touristiques au sein du territoire, et à son entrée, en améliorant les conditions d'accès et de circulation en voiture, puis en encourageant les déplacements doux ;
2. Valoriser des itinéraires de découverte thématiques qui singularisent la destination, notamment grâce au tourisme fluvestre ;
3. Déployer une offre culturelle importante en valorisant les sites historiques du territoire ;
4. Proposer un tourisme expérientiel ;
5. Etablir une gouvernance efficace et déployer une ingénierie dédiée au projet.

Devenir « Grand Site Occitanie », c'est se mobiliser aux côtés du Conseil Régional, dans un contexte de vive concurrence du champ touristique, autour de deux enjeux majeurs : la structuration et la qualification de l'offre touristique régionale et le renforcement de l'attractivité du territoire.

Il est ainsi proposé au conseil municipal

- D'autoriser le Maire à signer le contrat « Grand Site Occitanie » ci-annexé
- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'accomplissement de ce projet.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal**, après débat et à l'unanimité :

- adopte les propositions.

Le Maire,  
Pierre Maumejean

